

## Les virements bancaires seront-ils momentanément bloqués à la fin du mois ?

Les virements interbancaires classiques (lorsque la personne qui effectue le virement et celle qui le reçoit n'ont pas leur compte dans la même banque) ne seront pas exécutés pendant plusieurs jours à partir de Noël. Vous pourrez effectuer des virements de ce type, mais le transfert d'argent ne sera effectif que le 29 décembre. D'autres types de virements bancaires fonctionneront en revanche normalement durant cette période.

Tous les week-ends, ainsi que certains jours fériés, les systèmes de règlement des paiements exploités par la Banque centrale européenne sont fermés. Ce sera notamment le cas le jeudi 25 décembre, ainsi que le vendredi 26 décembre (il s'agit du « boxing day », un jour férié célébré dans plusieurs pays anglophones).

**La conséquence de cette fermeture : entre le jeudi 25 et le dimanche 28 décembre inclus, les virements standards que vous effectuerez sur des comptes situés dans une autre banque que la vôtre ne seront pas traités ; ces transferts d'argent ne seront effectifs que le lundi 29 décembre.**

**Cela concerne uniquement les virements interbancaires standards.**

Les virements internes (lorsque la personne qui effectue le virement et celle qui le reçoit ont leur compte dans la même banque) fonctionnent durant les périodes de fermeture des systèmes de règlement des paiements. De même, les services de virement instantané demeurent opérationnels durant ces périodes, restant accessibles 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. Depuis le 9 janvier 2025, les virements instantanés sont gratuits dans toutes les banques françaises.

### À noter

En 2026, selon le calendrier rendu public par le Comité français d'organisation et de normalisation bancaires, les virements interbancaires standards ne seront pas traités, en plus des week-ends, les jours fériés suivants :

- le jeudi 1<sup>er</sup> janvier (jour de l'an) ;
- le vendredi 3 avril (Vendredi saint) ;
- le lundi 6 avril (lundi de Pâques) ;
- le vendredi 1<sup>er</sup> mai (fête du Travail) ;
- et le vendredi 25 décembre (Noël).

A vos côtés pour  
votre quotidien !  
**FO**